

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 04 avril à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David AMIEUX

Modification de la délibération 08/2023 du 13 mars 2023 suite à l'oubli du taux de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;
Vu la loi de finances 2023 ;

En 2022, les taux d'impositions étaient de :

- Taxe foncière sur le bâti : 17,48 % part commune et 26,10 % part Départemental
- Taxe foncière sur le non bâti : 100%

19/2023

OBJET

**FIXATION DES TAUX DE
FISCALITE DIRECTE
POUR 2023**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de les laisser à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.58%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100%
- Taxe habitation (TH) : 9,02 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour ne pas augmenter les taxes.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit
Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 005-210501813-20230404-192023-DE